Le CNC : le modèle français d'aide aÌ€ la creÌ•ation

Description

Le fonds de soutien aì€ l'industrie du cineÌ•ma fut creÌ•eÌ• apreÌ€s la DeuxieÌ€me Guerre mondiale afin de reconstruire l'industrie du cineÌ•ma en France. Le Centre national du cineÌ•ma et de l'image animeÌ•e (CNC), creÌ•eÌ• en 1946, fut chargeÌ• de mettre en Å"uvre cette politique publique en faveur du cineÌ•ma. Trois principes fondamentaux guideÌ€rent deÌ€s l'origine son action : favoriser la creÌ•ation et la diversiteÌ• culturelle, creÌ•er les conditions optimales de deÌ•veloppement du marcheÌ• de l'image animeÌ•e et instaurer la transparence du secteur.

Le CNC, dès l'origine, disposa de toutes les preÌ•rogatives d'un reÌ•gulateur : autoriser les conditions d'acceÌ€s au marcheÌ•, fixer les reÌ€gles de fonctionnement du marcheÌ• et disposer d'un pouvoir de sanction. Afin que la politique publique puisse eÌ,tre mise en Å"uvre, le financement du fonds de soutien fut original et ingeÌ•nieux. L'ideÌ•e eÌ•tait simple : faire en sorte que toutes les entreprises commercialisant des Å"uvres apportent leur contribution. Il s'agissait donc de creÌ•er des flux financiers de l'aval vers l'amont et de donner aÌ€ la creÌ•ation les moyens de s'exprimer indeÌ•pendamment des contraintes de marcheÌ•.

En e̕conomie industrielle, il est aveÌ•reÌ• que le pouvoir de marcheÌ• est aux mains des entreprises de distribution, qui ont une relation directe avec le consommateur final. Cette situation conduit souvent aÌ€ des rapports de force particulieÌ€rement deÌ•seÌ•quilibreÌ•s, ouì€ les distributeurs imposent leurs conditions dans une logique exclusive d'extension de leurs marges. Le fonds de soutien du CNC vient apporter une correction aì€ des deÌ•rives souvent observeÌ•es dans d'autres secteurs. Il renforce les flux financiers ascendants, de l'aval vers l'amont, en redistribuant les fonds collecteÌ•s aupreÌ€s des distributeurs vers les creÌ•ateurs et les producteurs. In fine, ce systeÌ€me devient vertueux car la production d'Å"uvres immateÌ•rielles de l'esprit ne s'inscrit pas dans une logique eÌ•conomique de pur profit, mais dans une logique d'offre et d'enrichissement de la diversiteÌ• culturelle. Cette diversiteÌ• vient alimenter l'offre des distributeurs qui contribuent au fonds de soutien.

Une adaptation permanente du fonds de soutien

Depuis sa crel•ation, le fonds de soutien du CNC a connu de nombreuses el•volutions pour accompagner les mutations du secteur. Son pel•rimel€tre d'intervention a el•tel• el•tendu en raison de l'el•mergence de nouveaux marchel•s d'exploitation des films mais aussi de l'el•volution des technologies de l'image. Il s'est el•largi au secteur de l'audiovisuel en 1986 avec l'arrivel•e des tel•lel•visions privel•es, al€ l'el•dition multimel•dia en 1989, al€ la videl•o physique en 1994, au jeu videl•o en 2003, aux nouveaux mel•dias en 2007, al€ la videl•o al€ la demande en 2008 et, en 2011, aux crel•ations pour Internet

avec le « Webcosip ». Aujourd'hui, l'intelegralitele des aides du CNC est destinele ale la creleation et la diffusion numelerique des Å"uvres. L'elelargissement des interventions du fonds de soutien du CNC n'a pu el,tre mis en Å"uvre que gral,ce ale une elevolution de ses sources de financement. Fidele ale son principe fondateur, le financement du fonds de soutien s'est appuyele sur de nouveaux contributeurs dont l'activitele consiste ale distribuer des programmes audiovisuels ou cinelematographiques.

Initialement les ressources ne provenaient que des seules salles de cinelona. Puis sont venus contribuer au fonds de soutien les chail, nes de telolousien al€ partir du milieu des anneloes 1980, le monde de la videlo au delobut des anneloes 1990, les plates-formes de VAD al€ partir de 2004, et enfin les distributeurs de programmes audiovisuels al€ partir de 2008. Le fonds de soutien du CNC se finance delosormais exclusivement sur les marchelos sur lesquels il intervient. La diversitelo de ses sources de financement est nelocessaire pour le preloserver des soubresauts de la conjoncture, mel, me si parfois le CNC a dul, ajuster le montant de ces aides afin de preloserver l'eloquilibre financier de son fonds de soutien, notamment au milieu des anneloses 2000.

Les recettes du fonds de soutien

Aujourd'hui, le fonds de soutien se finance de trois façons :

- La taxe spel•ciale additionnelle (TSA) sur les entrel•es en salle de cinel•ma correspond al€ 10,73 % du prix de chaque entrel•e, une majoration de 50 % est appliquel•e pour les Å"uvres al€ caractel€re pornographique ou d'incitation al€ la violence. En 2011, le CNC a recouvrel• 143,07 Mâ,¬ au titre de cette taxe.
- La taxe sur les ventes et locations de videÌ•o (physique ou deÌ•mateÌ•rialiseÌ•e) est de 2 % du prix et de 10 % sur les Å"uvres aÌ€ caracteÌ€re pornographique ou d'incitation aÌ€ la violence. En 2011, cette taxe a rapporteÌ• au CNC 31,96 Mâ,¬.
- La taxe sur les eli•diteurs et les distributeurs de service de teli•leli•vision (TST) c'est-ali€-dire sur les chail, nes autodistribueli•es, les cal, blo-opeli•rateurs, les opeli•rateurs satellitaires et les opeli•rateurs de teli•leli•communications. Pour les services de teli•leli•vision, la taxe est calculeli•e en appliquant un taux de 5,5 % sur le chiffre d'affaires (hors TVA) au-delali€ de 11 Mâ,¬ (16 Mâ,¬ pour les eli•diteurs ne beli•neli•ficiant pas de ressources publicitaires). Ce taux est majoreli• de 0,2 point pour les chail, nes diffusant leurs programmes en HD. Pour les distributeurs de services de teli•leli•vision, la taxe est calculeli•e au-delali€ de 11 Mâ,¬ de chiffre d'affaires selon un bareli€me progressif de 9 tranches allant de 0,5 % ali€ 4,5 %. En 2011, le CNC a recouvreli• 631,04 Mâ,¬ au titre de la TST.

Evolution de la taxe sur les services de télévision

La taxe sur les services de tel•lel•vision (TST) applicable aux distributeurs a el•tel• rel•formel•e dans le cadre de la loi de finances 2012 pour parvenir al€ un dispositif mieux adaptel• al€ un contexte oul€ des stratel•gies commerciales de contournement et d'optimisation fiscale se sont dessinel•es en 2011 aboutissant al€ une minoration artificielle et importante de la contribution de certains opel•rateurs.

Cette rel•forme a adaptel• l'assiette de la taxe al€ l'el•volution des modes de distribution et de consommation des services de tel•lel•vision et a cherchel• al€ garantir une neutralitel• par rapport aux diffel•rents modes de commercialisation. L'assiette a el•tel• clarifiel•e pour apprel•hender l'ensemble des offres permettant de recevoir des services de tel•lel•vision, indel•pendamment des modalitel•s de diffusion ou des formes juridiques et commerciales choisies par les opel•rateurs. Le nouveau texte prel•voit que la taxe est assise sur les abonnements et autres sommes acquittel•s par les usagers en rel•munel•ration d'un ou plusieurs services de tel•lel•vision, ainsi que sur les abonnements et autres sommes acquittel•s par les usagers en rel•munel•ration d'offres destinel•es au grand public, composites ou de toute autre nature, donnant accel€s al€ des services de communication au public en ligne ou al€ des services de tel•lel•-phonie, del€s lors que la souscription al€ ces services permet de recevoir, au titre de cet accel€s, des services de tel•lel•vision.

Afin de tenir compte de la mixitel• de ces offres qui incluent d'autres services que la rel•ception de services de tel•lel•vision, un abattement significativement rehaussel• al€ 66 % a el•tel• prel•vu. En outre, le barel•me applicable aux distributeurs a el•tel• simplifiel• (4 tranches contre 9 prel•cel•demment). Ce nouveau rel•gime a el•tel• notifiel• al€ la Commission europel•enne et entrera en vigueur del€s l'autorisation par cette derniel•re. Le CNC est en attente depuis del•cembre 2011 d'une rel•ponse de la Commission sur ce point.

La préservation des principes de fonctionnement du fonds de soutien

Depuis l'origine, la politique de soutien au cine̕ma fonctionne selon un meÌ•canisme vertueux dans lequel une partie des revenus de la diffusion des programmes, y compris les productions des grands studios ameÌ•ricains, est preÌ•leveÌ•e et reÌ•investie pour financer la production de nouvelles Å"uvres originales françaises et europeÌ•ennes qui viendront aì€ leur tour alimenter les circuits de diffusion, favorisant ainsi le renouvellement de la creÌ•ation et la diversiteÌ• culturelle. La reÌ€gle de base est simple et efficace : l'aval finance l'amont, la diffusion contribue au finance- ment de la creÌ•ation. L'instauration d'un meÌ•canisme d'eÌ•creÌ,tement fiscal en loi de finances pour 2012 meÌ,me limiteÌ• aì€ la taxe acquitteÌ•e par les distributeurs de services de teÌ•leÌ•vision est contraire aì€ la logique du systeÌ€me contributif. Il rompt le lien eÌ•conomique entre la croissance du marcheÌ• de l'image et le soutien au reÌ•investissement dans la creÌ•ation.

L'efficacite̕ du systeÌ€me contributif requiert des pouvoirs publics qu'ils veillent aÌ€ une juste taxation de l'ensemble des beÌ•neÌ•ficiaires de la diffusion des Å"uvres. Le niveau de cette contribution doit eÌ•voluer en fonction de la croissance de la demande en contenus audiovisuels. Quand le chiffre d'affaires de la diffusion augmente et donc quand le secteur de la diffusion se deÌ•veloppe et a besoin de davantage d'A"uvres aÌ€ diffuser, le produit des taxes preÌ•leveÌ•es sur le secteur progresse eÌ•galement, et les soutiens peuvent veÌ•ritablement accompagner la croissance eÌ•conomique en nourrissant les investissements de l'ensemble de la chaiÌ,ne de valeur, notamment en assurant une progression symeÌ•trique du financement de la production française dont les reÌ•sultats sont eÌ•loquents.

Une production cinématographique dynamique

En 2011, le CNC a attribuel 309,5 Mâ,¬ d' aides au cinel •ma (production, distribution exploitation). La production cinel •matographique francl \$aise est dynamique et diversifiel •e avec 272 films agrel •el •s en 2011. Cette production est particuliel €rement ouverte sur le monde. En effet, 120 films francl \$ais ont el •tel • coproduits en 2011 avec des partenaires el •trangers issus de 38 pays diffel •rents. Ces coproductions portel •es par des accords initiel •s par le CNC viennent enrichir les cinel •matographies nationales. S' le l •tait besoin de souligner la qualitel • de ces films, il convient de rappeler par exemple que tous les films prel •sents au palmarel €s 2012 de la sel •lection officielle du festival de Cannes sont coproduits avec la France et soutenus par le CNC (al € l' exception de la Camel •ra d' or), qu' ls soient autrichien, anglais, danois, italien, roumain ou mexicain.

Pour autant, cette production abondante ne doit pas masquer les difficulteles rencontreles par nombre de producteurs pour conduire ale bien leur projet. En effet, la production cinelematographique francles s'inscrit dans une logique de prelefinancement oul€ le producteur cherche ale minimiser le risque pris. Sans prelefinancement suffisant, le film restera ale l'eletat de projet. La diversitele des sources de financement et la prelesence d'aides publiques jouent lale tout leur rol, le. En effet, il est parfois plus simple de mobiliser des budgets eleveles sur desastings d'envergure ou des adaptations connues que de trouver le financement pour un « petit film ».

Devant ce paradoxe, l'existence meÌ,me des aides publiques se reÌ•veÌ€le primordiale. Ainsi, les aides publiques seÌ•lectives repreÌ•sentent 17,5 % du devis des films français de moins de 1 Mâ,¬, contre 2,4 % pour les films de plus de 7 Mâ,¬. Pour autant, les aides publiques sont eÌ•galement neÌ•cessaires aux films aÌ€ devis eÌ•leveÌ• car elles leur permettent d'ambitionner les sommets du box-office français, europeÌ•en ou ameÌ•ricain. Un film comme *Taken* re̕alisa plus de 100 M\$ au box-office ameÌ•ricain, un film comme *Intouchables* re̕alisa plus de 19 millions d'entreÌ•es en France mais – chose treÌ€s rare –il fit encore plus d'entreÌ•es aÌ€ l'eÌ•tranger.

Le succÃ"s des films français

En 2011, la freì•quentation des salles n'a jamais eÌ•teÌ• aussi eÌ•leveÌ•e depuis 45 ans avec 216,6 millions d'entreÌ•e. Les Français n'ont jamais eÌ•teÌ• aussi nom- breux aÌ€ aller dans les salles de cineÌ•ma. Preì€s de 40 millions de Français sont alleÌ•s au cineÌ•ma en 2011, soit 68,8 % des Français aì,geÌ•s de 6 ans et plus. Les Français aiment le cineÌ•ma, ils sont d'ail- leurs les plus gros consommateurs de films en salle en Europe avec 3,5 entreÌ•es par habitant, contre 2,8 entreÌ•es pour un Anglais, 1,6 entreÌ•e pour un Allemand et 1,8 entreÌ•e pour un Italien. Mais surtout les films français rencontrent en salle un reÌ•el succeÌ€s. Sur la peÌ•riode reÌ•cente les films français ont meÌ,me reÌ•aliseÌ• plus d'entreÌ•es que les films ameÌ•ricains (en 2006 et 2008).

En 2011, les films franci\u00e3ais ont rel\u00e3alisel\u00e3 40,9 % des entrel\u00e3es et ont dynamisel\u00e3 le marchel\u00e3 avec une

progression de 19,6 % de leurs entreles contre 4,7 % pour l'ensemble du marchele. Une telle part de marchele est unique en Europe sur des marcheles de taille comparable. En Angleterre, elle est de 36,2 %, en Italie de 37,5 %, en Espagne de 15,7 % et en Allemagne de 21,8 %. La France est de loin le premier marchele du cinelema en Europe et ce depuis de nombreuses anneles. Premier marchele en nombre de films produits, en nombre de spectateurs, en nombre d'entreles, en diversitele et densitele des salles de cinelema. Ce relesultat n'est pas eletranger ale la politique publique de soutien au cinelema conduit depuis de nombreuses anneles.

Le défi de la numérisation des salles de cinéma

Gral, ce aux aides du CNC, la France a pu preleserver et delevelopper un parc de salles de cinelema unique au monde. Ainsi, plus de 1 650 communes beleneleficient de la prelesence d'un cinelema sur leur territoire. La France compte 5 464 salles de cinelema dans 2 030 eletablissements. Plus des deux tiers (67,2 %) des Franci§ais disposent d'un cinelema al€ proximitele de chez eux. Les salles de cinelema sont elles aussi confronteles al€ leur premielere grande mutation technologique avec l'arrivele de la projection numelerique. L'introduction de cette technologie crele une nouvelle relation financielere exploitants et distributeurs, ces derniers devant contribuer al€ l'investissement supportele par leurs clients, les exploitants. Cette nouvelle relation n'est pas sans soulever de nombreuses questions pratiques parfois delelacies.

Là encore la reÌ•gulation mise en place par le CNC a fait ses preuves avec l'instauration d'un comiteÌ• de concertation professionnel qui eÌ•labore des recommandations pour reÌ•soudre les probleÌ€mes. ImagineÌ• par les studios ameÌ•ricains pour financer l'introduction de cette technologie, le modeÌ€le des *Virtual Print Free* (VPF) est particulièrement bien adapteÌ• aux eÌ•tablissements ayant un poids important et une programmation riche de films ineÌ•dits en premieÌ€re semaine. En revanche, ce modeÌ€le ne fonctionne pas pour nombre d'eÌ•tablissements de petite taille ou d'activiteÌ• saisonnieÌ€re ou temporaire. Pour autant ces salles ne doivent pas rester aÌ€ l'eÌ•cart. Elles doivent pouvoir projeter des films en numeÌ•rique car, aì€ breÌ€ve eÌ•cheÌ•ance, l'ensemble des films ineÌ•dits ne sera disponibles qu'avec cette technologie. La richesse du parc français de salles serait alors menaceÌ•e, et surtout la diversiteÌ• de l'offre de films.

Conscient de ces difficulte̕s, le CNC a imagineÌ• deÌ€s 2009 un fonds de mutualisation afin de ne laisser aucune salle au bord du chemin de la numeÌ•risation. Mais ce modeÌ€le de financement de la numeÌ•risation des salles fut remis en cause par l'AutoriteÌ• de la concurrence en mars 2010. A la demande du CNC, le leÌ•gislateur vota le 30 septembre 2010 une loi relative aÌ€ l'eÌ•quipement numeÌ•rique des eÌ•tablissements cineÌ•matographiques afin d'organiser le deÌ•ploiement de cette technologie. La loi instaure l'obligation d'une contribution des distributeurs, pour l'ensemble des films ineÌ•dits et des salles, deÌ€s lors que le film est diffuseÌ• en numeÌ•rique au cours des deux premieÌ€res semaines suivant la sortie nationale (et au-delaÌ€ dans le cas d'un eÌ•largissement du plan de sortie initial).

Cette obligation s'applique e̕galement aux contenus audiovisuels et multimeÌ•dias, aÌ€ la publiciteÌ• (sauf

bandes-annonces) et, en cas d'usage des el•quipements de projection numel•rique, dans le cadre des locations de salles. Par ailleurs, la loi garantit la libertel• de programmation des salles et la mail,trise des plans de sortie des distributeurs gral,ce al€ la del•connection de la programmation des salles du model€le de financement de leur numel•risation. Enfin, la loi impose que le montant de la contribution soit nel•gociel• entre les parties al€ des conditions el•quitables, transparentes et objectives.

Afin d'accompagner la numelorisation des salles les plus fragiles, le CNC a mis en place une aide seloetive ale la numelorisation des salles. Elle s'adresse aux salles qui ne perclovent pas, du fait de leur programmation essentiellement de « continuation », suffisamment de contributions des distributeurs pour couvrir au moins 75 % du coul,t de leurs investissements. Selon les elovaluations du CNC, environ 1 000 salles de cineloma actives reloparties dans 750 elotablissements sont concernelos par cette aide, auxquelles s'ajoutent les salles peu actives et les circuits itinelorants. Le CNC a lancelo un plan de numelorisation des salles d'un montant de 100 Mâ,¬ pendant trois ans. Le deloploiement de cette technologie fut encore plus rapide que prelovu puisque, fin mai 2012, 4 332 salles de cineloma elotaient numeloriseloes (79,3 % des salles), contre 65,6 % fin delocembre 2011 et 33,3 % fin delocembre 2010. La numelorisation de l'ensemble des salles devrait el, tre acheveloe au delobut 2013. Une fois encore la politique publique mise en place a permis que cette transition se delorule au mieux.

Des acteurs économiques puissants

Le système de soutien financier au cineÌ•ma et aÌ€ l'audiovisuel a permis de preÌ•server et de deÌ•velopper un tissu diversifieÌ• d'entreprises dans l'ensemble de la filieÌ€re audiovisuelle et cineÌ•matographique. Dans le secteur du cineÌ•ma cohabitent des entreprises françaises de taille treÌ€s diverses dans la production, la distribution et l'exploitation cineÌ•matographique. Des groupes d'envergure europeÌ•enne ont pu se deÌ•velopper graÌ,ce au dynamisme du marcheÌ• français comme Studiocanal, premier producteur europeÌ•en de films. Des groupes importants de cineÌ•ma comme PatheÌ•, Gaumont, UGC, ou MK2 sont preÌ•sents dans la production, la distribution et l'exploitation cineÌ•matographique.

Fait unique en Europe, un riche tissu de distributeurs existe en France, qui permet une alimentation des salles de cinelema particulielement diverse en films de toutes nationaliteles. La France est ainsi le marchele oule les A"uvres cinelematographiques europelennes et eletrangeleres non amelericaines sont le mieux exposeles. Chaque annele, preles de 600 films ineledits de plus de 40 nationaliteles diffelerentes sont exposeles dans les salles. La production audiovisuelle de stock beleneleficie elegalement d'un tissu important d'entreprises avec plus de 850 socieleteles actives selon le CNC. Certains groupes ont pu constituer des conglomelerats cohelerents de socieleteles comme Lagardelere active, Zodiak Meledia, ou Newen.

Une production audiovisuelle abondante

Le fonds de soutien du CNC vient elégalement soutenir la production audiovisuelle de programmes de stock (fiction, animation, documentaire, spectacle vivant). La production audiovisuelle a elételé abondante en 2011

avec 4 830 heures de programmes produits, soit le plus haut niveau atteint depuis la cre̕ation du fonds de soutien audiovisuel en 1986. Le CNC a consacreì• 225,7 Mâ,¬ d'aides aÌ€ la creÌ•ation et la production audiovisuelle en 2011. Cette production est initieì•e par les chail,nes de tel•el•vision qui, avec l'el•argissement du paysage audiovisuel aux nouvelles chail,nes de la TNT, commandent de plus en plus de programmes. Pour autant, ces nouvelles chail,nes de la TNT, alors qu'elles reprel•sentent 23,1 % de l'audience de la tel•lel•vision en 2011 (sur les individus de 4 ans et plus) et 27,9 % des recettes brutes du marchel• publicitaire, ne rel•alisent que 2,1% de l'ensemble des investissements des chail,nes dans la production de programmes de stock.

Assureli•ment, les nouvelles chail, nes de la TNT sous- investissent dans les programmes de stock, preli•feli•rant alimenter leur grille avec des programmes de flux moins coul, teux ou des rediffusions. Il convient aussi de signaler que leurs obligations d'investissements dans la production audiovisuelle originale sont moins fortes que les chail, nes historiques afin de leur faciliter un acceles plus rapide al leur maturiteli• eli•conomique. Compte tenu de leur poids sur le marcheli• de la teli•leli•vision, cette situation avantageuse meli•riterait d'el, tre corrigeli•e.

Une fiction française qui rencontre réguliÃ"rement des succÃ"s d'audience

La production de fiction franci§aise retrouve progressivement des couleurs. En 2011, le CNC a soutenu la production de 773 heures de fiction pour un montant de 74,7 Mâ,¬. Mel,me si l'audience des fictions amel•ricaines demeure supel•rieure al€ celle de la fiction franci§aise, la domination amel•ricaine est loin d'el,tre absolue. En effet, parmi les cinq meilleures audiences de fiction des cinq principales chail,nes historiques figurent systel•matiquement des fictions franci§aises en 2011. Par ailleurs, en 2011, 43,5 % des fictions franci§aises diffusel•es en premiel€re partie de soirel•e sur les chail,nes historiques rel•alisent des audiences supel•rieures al€ la moyenne de leur case. C'est le cas de 65 % des fictions amel•ricaines.

Pour autant cette comparaison ne concerne que le meilleur de la production de fiction ameli•ricaine, car seules les fictions ameli•ricaines ayant rencontreli• un succeli€s sur leur marcheli• d'origine sont diffuseli•es en France. Les chail, nes ameli•ricaines rencontrent des difficulteli•s ali€ renouveler leurs seli•ries : 74,6 % des nouvelles seli•ries ameli•ricaines lanceli•es en 2010-2011 sur les cinqutworks ameli•ricains n'ont pas eli•teli• reconduites pour une nouvelle saison faute d'audience suffisante. Le taux de reli•ussite de la fiction ameli•ricaine n'est donc que de 25,6 % sur ces nouvelles seli•ries. Seuls ces programmes se retrouvent sur le marcheli• international.

Par comparaison en 2011, 48,1 % de la fiction française ineÌ•dite diffuseÌ•e sur les chaiÌ,nes historiques a reÌ•aliseÌ• des audiences supeÌ•rieures aÌ€ leur case. La reÌ•ussite de la fiction française ineÌ•dite n'a donc rien aÌ€ envier aì€ celle de la fiction ameÌ•ricaine. Le succeÌ€s de la fiction française se retrouve eÌ•galement en teÌ•leÌ•vision de rattrapage ouì€ des seÌ•ries comMus belle la vie sur France 3, Bref sur Canal+, ou SceÌ€nes de meÌ•nagessur M6 occupent les premieÌ€res places des classements.

Les meilleures audiences des fictions al€ la television en 20111

Image not found or type unknown

Un savoir-faire mondialement reconnu dans l'animation

La production d'Å"uvres d'animation est particulieÌ€rement dynamique en France. En 2011, 355 heures de programmes d'animation ont eÌ•teÌ• produites pour la teÌ•leÌ•vision. Le CNC a attribueÌ•s 30,7 Mâ,¬ d'aides aÌ€ la production d'animation audiovisuelle en 2011. La production d'Å"uvres d'animation française compte tenu de la taille limiteÌ•e du marcheÌ• national ne peut se deÌ•velopper que si elle se finance avec des partenaires eÌ•trangers. Ainsi en 2011, 28,9 % des financements des Å"uvres audiovisuelles d'animation françaises proviennent de l'eÌ•tranger. Ces Å"uvres geÌ•neÌ€rent aÌ€ elles seules 33 % des recettes d'exportation des programmes audiovisuels français. C'est le premier genre audiovisuel en termes d'exportation.

La soixantaine de socie̕teÌ•s de production speÌ•cialiseÌ•es dans ce type de programmes fait preuve d'un

dynamisme reconnu sur le marchel• international. L'animation francl§aise est diffusel•e partout dans le monde, et souvent avec succès dans les cases les plus concurrentielles. Cette expertise des professionnels français dans la production d'animation s'est eÌ•tendue aÌ€ la production de longs meÌ•trages d'animation. Depuis une dizaine d'anne̕es, la production française de films d'animation s'est del•veloppel•e avec entre 5 et 10 films produits chaque annel•e. Ce savoir-faire francl§ais a mel,me seľ•duit les majors ameľ•ricaines qui n'heľ•sitent pas aľ€ deľ•baucher les meilleurs talents francľ§ais et plus rel•cemment al̃€ confier al̃€ des studios francl̃§ais l'intel̃•gralitel̃• de la fabrication de leurs films, comme Despicable me 1 et 2 ou encore Le Lorax commandel par Universal. Ces trois longs mel trages amel ricains d'animation ont e̕teÌ• inteÌ•gralement fabriqueÌ•s en France.

Les interventions du CNC pour soutenir la creleation audiovisuelle, cinelematographique et multimeledia ne cessent de porter leurs fruits, au-delà des succeÌ€s bien identifieÌ•s des films français en salle. Des savoirfaire se sont del∙veloppel•s dans la crel•ation et la production d'Å"uvres audiovisuelles et cinel•matographiques. Un tissu d'entreprises riche et diversifiel• s'est constituel•. Le rel•sultat de cette rel•gulation el•conomique de l'image animel•e se traduit par une trel•s large diversitel• des Å"uvres propose̕es sur les diffeÌ•rents canaux d'exploitation.

Sources:

- La production cinelematographique en 201 l CNC, mars 2012.
 Rapport sur la mise en Å "uvre de la loi relative al€ l'elequipement numelerique des el·tablissements de spectacles cinel·matographique.CNC, mars 2012.
- La production audiovisuelle aidel·e en 201 ICNC, avril 2012.
- La diffusion de la fiction al̀€ la tel̀•lel̀•vision en 201,ICNC, avril 2012.
- Bilan 2011,CNC, mai 2012.
- Le marcheÌ• de l'animation en 2011 CNC, juin 2012.

Categorie

1. Articles & chroniques

date créée 20 mars 2012 Auteur benoitdanard